

RÉFLEXIONS SUR LE CULTES D'APOLLON À CHALCÉDOINE *

L'analyse des témoignages émanant de Mégare et des établissements mégariens de la Propontide et du Pont-Euxin atteste que le culte d'Apollon Pythien appartient à la couche primitive du panthéon mégarien. Néanmoins, la spécificité de Chalcédoine tient au fait qu'elle est la seule cité mégarienne où il existait un oracle d'Apollon. L'intégration du devin Calchas dans les généalogies mythiques de Chalcédoine révèle le caractère prophétique du principal lieu de culte de la cité.

Dans le cadre de cet article, nous voudrions nous interroger notamment sur la localisation du sanctuaire d'Apollon à Chalcédoine, en examinant la thèse de Kent Rigsby relative à l'existence de deux sanctuaires d'Apollon, l'un d'Apollon Πυθαῖος dans le territoire, et un autre à caractère prophétique consacré à Apollon Χρηστήριος dans la ville même.

* Je tiens à remercier Alexandru Avram et Denis Knoepfler pour la lecture du manuscrit de cet article et pour leurs suggestions fort utiles. Il va de soi que j'assume l'entière responsabilité de toutes les opinions exprimées. — Liste d'abréviations : ANTONETTI, *Apollon* = Cl. ANTONETTI, « Le culte d'Apollon entre Mégare et ses colonies du Pont », dans O. LORDIKIPANIDZÉ, P. LÉVÊQUE (éd.), *Religions du Pont-Euxin, Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide) - 1997*, Besançon - Paris, 1999, p. 17-24 ; AVRAM, *Kalchedon* = A. AVRAM, s.v. « Kalchedon », dans M. H. HANSEN, Th. H. NIELSEN (éd.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, 2004, p. 979-981 ; *I. Kalchedon* = R. MERKELBACH, F. K. DÖRNER, S. ŞAHİN, *Die Inschriften von Kalchedon* (Inscriptions griechischer Städte aus Kleinasien, 20), Bonn, 1980 ; HANELL, *Megarische Studien* = Kr. HANELL, *Megarische Studien*, Lund, 1934 ; *LGPN III.B* = P. M. FRASER, E. MATTHEWS, with the assistance of R. W. V. CALLING, *A Lexicon of Greek Personal Names*, vol. III.B, Oxford, 2000 ; RIGSBY, *Asyilia* = K. J. RIGSBY, *Asyilia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley - Los Angeles - London, 1996 ; RIGSBY, *Megara* = K. J. RIGSBY, « Megara and Tripodiscus », *GRBS* 28 (1987), p. 93-102 ; ROBERT, *OpMinSel* = L. ROBERT, *Opera Minora Selecta*, I-VII, Amsterdam, 1969-1990 ; *SNG Cop. Attica - Aegina* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals. Danish National Museum, Attica - Aegina*, Copenhagen, 1944.

Le culte d'Apollon Pythien à Mégare et à Chalcédoine

Apollon est incontestablement le dieu le plus important du panthéon mégarien, étant célébré par les Mégariens sous plusieurs épicleses. Pausanias évoque ainsi près de l'agora de Mégare le sanctuaire d'Apollon Προστατήριος (« Protecteur »), qui abritait les statues de culte des Léoïdes, œuvres de Praxitèle. Il y avait ensuite le temple d'Apollon Ἀγραῖος (« Chasseur ») et d'Artémis Ἀγροτέρα (« Chasseresse »), œuvre de l'œciste de Mégare, Alcatheos, après qu'il avait tué le lion du Cithéron. Un bloc de pierre taillée en pyramide qui se trouvait dans l'ancien gymnase était considéré par les Mégariens comme une représentation d'Apollon Καρινός et un sanctuaire d'Apollon Λατῶς (« fils de Létô ») était situé à la frontière entre Mégare et Corinthe¹. Les inscriptions transmettent aussi deux autres épithètes d'Apollon, Λύκειος² et Μούσειος³.

Par ailleurs, grâce au témoignage de Pausanias, on sait que l'ancien temple d'Apollon se trouvait sur l'acropole occidentale de Mégare (dite de l'Alcatheos). Ce sanctuaire mégarien abritait trois statues de culte appartenant à Apollon Πύθιος, à Apollon Δεκατηφόρος et à Apollon Ἀρχηγέτης⁴. Avec raison, les modernes ont insisté sur l'étroite liaison qui existe entre ces trois hypostases du dieu. L'épiclèse d'Archégète est une sorte d'épithète secondaire pour Apollon Pythien ; elle fait référence à l'aide fournie par le dieu pour la fondation de Mégare⁵. Le poète mégarien Théognis au VI^e s. av. J.-C.⁶ ou Pausanias à l'époque impériale⁷ évoquent

1. Les sanctuaires mégariens d'Apollon sont évoqués par Pausanias, I, 41, 3 (Apollon Ἀγραῖος et Artémis Ἀγροτέρα) ; 44, 2 (Apollon Προστατήριος et Apollo Καρινός) ; 44, 10 (Apollon Λατῶς). Apollon Προστατήριος est mentionné à l'époque hellénistique par deux inscriptions de Mégare, *IG VII*, 39 et 40. De plus, *IG VII*, 42, évoque un temple d'Apollon (sans épiclese) à Mégare. Pour le culte d'Apollon à Mégare et dans les établissements fondés par Mégare et par Héraclée du Pont, voir Er. MEYER, s.v. « Megara », n° 2, *RE XV* (1932), col. 201-202 (Mégare) ; E. L. HIGHBARGER, *The History and Civilization of Ancient Megara*, Baltimore, 1927, p. 31-37 (Mégare) ; HANELL, *Megarische Studien*, p. 84-91 (Mégare), 164-174 (les colonies mégariennes et héracléotes) ; M. DETIENNE, *Apollon le couteau à la main*, Paris, 1998, p. 92-96 (Mégare) ; ANTONETTI, *Apollon*, p. 17-24 (Mégare et les colonies mégariennes et héracléotes).

2. *IG VII*, 35.

3. *IG VII*, 36.

4. Pausanias, I, 42, 5.

5. E. L. HIGHBARGER, *op. cit.* (n. 1), p. 32-34 ; HANELL, *Megarische Studien*, p. 88-89 ; Fr. CHAMOUX, *Pausanias. Description de la Grèce*, Paris, « Les Belles Lettres », 1992, p. 262 ; M. DETIENNE, *op. cit.* (n. 1), p. 92-94. Sur les liens entre Apollon Archégète et Apollon Pythien, voir également I. MALKIN, « Apollo Archegetes and Sicily », *ASNP* 16, 4 (1986), p. 959-972, surtout p. 962-963.

6. Théognis, v. 773-782.

l'aide offerte par Apollon au héros Alcatheos pour la construction des remparts de la cité⁸. C'est la raison pour laquelle la cité des Mégariens désigne Apollon dans une inscription comme ὁ τῆς πόλεως ἀρχηγέτης⁹. Apollon Pythien est l'Archégète de la cité, le dieu « bâtisseur » de Mégare. Et il est intéressant de noter que la reconstruction de l'ancien temple d'Apollon par Hadrien a déterminé les Mégariens à accorder à l'empereur le titre de « bâtisseur » (κτίστης), de *Pythios* (Πύθιος) ou de « nouveau *Pythios* » (νέος Πύθιος)¹⁰. Ces titres montrent que les Mégariens ont comparé l'empereur Hadrien à Apollon Pythien, le bâtisseur mythique des murs de la cité. Quant à la troisième statue de culte abritée par le plus ancien *Apollonion* mégarien, celle d'Apollon Δεκατηφόρος (« receveur de dîme »), son épiclese se rapporte à la δεκάτη (la « dîme », la « dixième partie ») et, selon Claudia Antonetti, elle peut être interprétée comme « l'éloignement d'une partie du corps civique vouée à un dieu »¹¹. Il est fort probable en effet que l'épithète Δεκατηφόρος soulignait le rôle important détenu par Apollon Pythien dans la colonisation, faisant référence au renvoi d'une partie du corps civique mégarien, c'est-à-dire à la fondation des ἀποικίαι par Mégare.

Le rôle prééminent d'Apollon à Mégare est mis aussi en évidence par les monnaies mégariennes en argent (IV^e-III^e siècles av. J.-C.), qui présentent au droit une tête d'Apollon et au revers l'abréviation du nom de la cité entre cinq (ou trois) croissants ou à côté d'une lyre¹². De plus, le dieu Apollon ou des symboles apolloniens (lyre, trépied, obélisque) fi-

7. Pausanias, I, 42, 1-2.

8. Pour le héros mégarien Alcatheos, voir L. PICCIRILLI, *MEGARICA. Testimonianze e frammenti*, Pisa, 1975, p. 38-41 ; A. MULLER, « De Nisée à Mégare. Les siècles de formation de la métropole mégarienne », *MEFRA* 95, 2 (1983), p. 623-624 ; F. BOHRINGER, « Mégare. Traditions mythiques, espace sacré et naissance de la cité », *AC* 69 (1980), p. 9-10.

9. *Syll.*³ 653, A, n° 22.

10. *IG* VII, 70-72 ; 3491 ; cf. A. ROBU, « Notes sur les dédicaces mégariennes pour Hadrien et Sabine », *Dacia* N. S. 51 (2007), p. 171-176.

11. ANTONETTI, *Apollon*, p. 21 ; cf. I. MALKIN, *Religion and Colonisation in Ancient Greece*, Leiden - New York - København - Köln, 1987, p. 37-40. Voir aussi E. L. HIGHBARGER, *op. cit.* (n. 1), p. 33, pour d'autres interprétations de cette épiclese.

12. B. V. HEAD, *Historia Numorum. A Manual of Greek Numismatics*, Oxford, 1912 [réimpr. London, 1963], p. 393 ; *SNG Cop. Attica-Aegina*, n°s 461-470 ; I. PAFFORD, « Megara: the Denominational System and Chronology of the Hellenistic Coinage », dans *XII. Internationaler Numismatischer Kongress (Berlin 1997)*, Berlin, 2000, p. 347-348, fig. 1-5 ; J. M. KROLL, *Sylloge Nummorum Graecorum. Deutschland. Staatliche Münzsammlung München, 14. Heft (Attika, Megaris, Ägina, Nr. 1-601)*, München, 2002, n°s 471-478.

gurent sur d'autres monnaies frappées par les Mégariens aux époques hellénistique et impériale¹³.

Une inscription de Mégare donnant au I^{er} s. av. J.-C. le palmarès d'un pugiliste anonyme atteste que les Mégariens célébraient en l'honneur du dieu de Delphes des concours pythiques : les *Pythia* (Πυθᾶεια) et les « *Pythia* de la ville » (Πυθᾶεια [τὰ ἐν ἄ]στει)¹⁴. D'autres inscriptions agonistiques provenant d'Épidaure, de Messène, de Sparte et peut-être aussi d'Hermione indiquent que les *Pythia* de Mégare étaient des concours panhelléniques, au moins à partir de l'époque hellénistique¹⁵. De même, Philostrate mentionne que les Mégariens ont interdit aux Athéniens à l'époque d'Hadrien la participation aux Petits *Pythia* (Πυθᾶεια τὰ μικρά)¹⁶. Ce témoignage suggère aussi l'existence des Grands *Pythia* (Πυθᾶεια τὰ μεγάλα) à Mégare. Selon Kent Rigsby, étant donné le manque d'espace sur l'acropole occidentale de Mégare, où se trouvait le

13. B. V. HEAD, *op. cit.* (n. 12), p. 393-394 ; *SNG Cop. Attica-Aegina*, nos 471-486 ; J. M. KROLL, *op. cit.* (n. 12), nos. 486-506 ; I. PAFFORD, art. cité (n. 12), p. 348-349, fig. 5, 7-9. De même, on remarque que la statue d'Apollon citharède est représentée devant l'omphalos de Delphes sur les revers de deux monnaies mégariennes de l'époque sévérienne (une avec Septime Sévère et l'autre avec Géta). À ce propos, voir M. FLASHAR, *Apollon Kitharodos. Statuarische Typen des musischen Apollon*, Köln - Weimar - Wien, 1992, p. 20-24, fig. 5-6.

14. *IG VII*, 48 ; cf. *SEG XIII*, 309. D. KNOEPFLER, « *Cupido ille propter quem Thespiæ visuntur*. Une mésaventure insoupçonnée de l'Éros de Praxitèle et l'institution du concours des *Erôtideia* », dans D. KNOEPFLER *et al.* (éd.), *Nomen Latinum. Mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider*, Neuchâtel - Genève, 1997, p. 35-36, a montré que cette inscription honorifique de Mégare initialement datée entre « Flamininus et Sylla » (ROBERT, *OpMinSel III*, p. 1386 ; VII, p. 753, qui suit Dittenberger), devrait se situer en réalité après 86 ; cf. *SEG XLVII*, 468. De plus, une inscription de Mégare de l'époque impériale, *IG VII*, 106, honore le Mégarien C. Curtius Proclus qui a assumé parmi plusieurs fonctions aussi celle de ἀγωνοθέτης Πυθαίων.

15. Pour les attestations des concours pythiques de Mégare, voir *IG IV² 1*, 629, l. 6-7 : Πυθᾶεια καὶ Ῥωμαῖα τὰ ἐμ Μεγάρους ἵππιον καὶ ὀπίταν (Épidaure) ; P. THEMELIS, Τὸ Ἔργον τῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας 40 (1993) [1994], p. 33-34, fig. 42 (*SEG XLIII*, 162) : Πύθια τὰ ἐν Μεγάρους (Messène). Les *Pythia* mentionnés par une inscription de Sparte, *IG V 1*, 659, l. 5-6, seraient également ceux de Mégare. À ce propos, voir les commentaires de A. BOECKH, *CIG*, ad n° 1429, p. 679 ; L. ROBERT, *Hellenica*, II, Paris, 1946, p. 11 ; J. et L. ROBERT, *Bull. ép.*, 1946-1947, 81. De même, il est probable que, dans l'inscription d'Hermione, *IG IV*, 673, l. 5-6 (*SEG XI*, 370), les concours de Mégare, dont le nom n'est pas conservé, sont ceux en l'honneur du dieu de Delphes.

16. Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 529. Les *Pythia* de Mégare sont aussi évoqués par les scholies ad Pindare, *Olympiques*, VII, 157 ; *Néméennes*, III, 147 ; V, 84 a. Pour ces concours mégariens, voir surtout HANELL, *Megarische Studien*, p. 84 ; L. ROBERT, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 76 ; M. PIÉART, « Un oracle d'Apollon à Argos », *Kernos* 3 (1990), p. 324.

temple d'Apollon Pythien, les « *Pythia* de la ville » devaient être les Petits *Pythia* de Philostrate. En revanche, les *Pythia* simples étaient les Grands *Pythia* qui devaient se dérouler à Tripodiskos, un bourg mégarien situé près de la montagne de Géraneia qui avait une forte importance religieuse. En vérité, une tradition mégarienne rapporte que le héros argien Coroibos fut le fondateur mythique de Tripodiskos et du sanctuaire d'Apollon qui se trouvait là-bas¹⁷. L'importance de ce héros pour les Mégariens est mise en évidence par le transfert de la tombe de Coroibos sur l'agora de Mégare¹⁸. Pour appuyer son opinion relative à la présence de deux sanctuaires d'Apollon en Mégaride (à Mégare et à Tripodiskos), K. Rigsby invoque également le cas de Chalcédoine, où il y aurait eu deux sanctuaires du dieu : un τέμενος oraculaire d'Apollon Χρηστήριος dans la ville même et un autre consacré à Apollon Pythien dans la χώρα (voir ci-dessous).

Toutes ces données relatives à Mégare prouvent que le culte d'Apollon Pythien faisait partie du bagage initial des ἄποικοι qui avaient fondé au VII^e s. av. J.-C. la cité de Chalcédoine¹⁹. Les traces du culte d'Apollon Pythien ont été d'ailleurs remarquées dans d'autres établissements méga-

17. RIGSBY, *Megara*, p. 93-102 ; cf. *SEG* XXXVII, 375 ; Cf. ANTONETTI, « Le développement du panthéon d'une métropole : Mégare », dans V. PIRENNE-DELFORGE (éd.), *Les Panthéons des cités des origines à la Périégèse de Pausanias. Actes du Colloque organisé à l'Université de Liège du 15 au 17 mai 1997 (2^e partie)*, Liège, 1998 (*Kernos*, Suppl. 8), p. 39. Le nom du bourg de Tripodiskos ou Tripodiskoi (« Petits Trépieds ») fait référence au trépied emporté par le héros Coroibos de Delphes. La légende, rapportée par Pausanias (I, 43, 7-8), raconte que Psamathé, la fille du roi argien Crotopos, mit au monde un enfant conçu d'Apollon. Mais, par peur de son père, la fille exposa l'enfant qui sera dévoré par les chiens du roi. Apollon envoie alors sur la ville d'Argos, Poiné (« Expiation »), qui enlevait les enfants à leur mère. Coroibos tua Poiné, mais ce meurtre provoqua la peste. Ce deuxième fléau détermina Coroibos à se rendre à Delphes pour chercher la réparation du meurtre de Poiné. La Pythie ne permit pas au héros de rentrer à Argos, mais elle lui donna un trépied et lui ordonna de construire un temple d'Apollon à l'endroit où le trépied lui échapperait des mains. Lorsqu'il descendit de la montagne de Géraneia, le trépied lui tomba des mains et, à cet endroit même, il fonda Tripodiskos. Notons que RIGSBY (*Megara*, p. 97) propose aussi une autre étymologie pour Tripodiskos, en suggérant que son nom pourrait provenir du carrefour de trois routes.

18. Cf. FR. DE POLIGNAC, *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société, VIII^e-VII^e siècles*, Paris, 1995, p. 172.

19. L'origine mégarienne de Chalcédoine est évoquée par Thucydide, IV, 75, 2 ; Strabon, VII, 6, 2 C 320 ; XII, 4, 2 C 563 ; Pomponius Mela, I, 19, 101. Eusèbe, *Chron.*, p. 93 b (éd. HELM), situe la fondation de Chalcédoine vers 685/684 ; cf. HANELL, *Megarische Studien*, p. 122-123 ; M. MILLER, *The Sicilian Colony Dates. Studies in Chronography*, New York, 1970, p. 23-24.

riens (à Sélymbria²⁰ et sans doute aussi à Mésambria²¹) ou héracléotes (à Callatis²²).

La première attestation du culte d'Apollon à Chalcédoine est fournie par la numismatique. De l'avis général des savants, la tête imberbe du jeune qui orne les monnaies frappées par les Chalcédoniens dans la première moitié du IV^e s. av. J.-C. est celle d'Apollon²³. Ultérieurement, sur les monnaies d'époques hellénistique et impériale, Apollon ou ses symboles (lyre, trépied, laurier) ornent le plus souvent les monnaies de Chalcédoine²⁴. De surcroît, le revers des tétradrachmes datant de *ca* 260-220 porte un Apollon assis sur un omphalos, l'omphalos étant une référence au fait qu'Apollon était dans cette cité un dieu prophète²⁵. La re-

20. A. ŁAJTAR, *Die Inschriften von Byzantion, I. Die Inschriften* (Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien, 58), Bonn, 1980, S 23.

21. G. MIHAILOV, *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae, vol. I : Inscriptiones orae Ponti Euxini*, Sofia, 1970², 315 ; cf. ROBERT, *OpMinSel* V, p. 246 ; J. et L. ROBERT, *Bull. ép.*, 1960, 243 ; 1972, 298.

22. A. AVRAM et F. LEFÈVRE, « Les cultes de Callatis et l'oracle de Delphes », *REG* 108 (1995), p. 7-23 ; ANTONETTI, *Apollon*, p. 19 ; A. AVRAM, *Inscriptiones Scythiae Minoris graecae et latinae, vol. III : Callatis et son territorium*, Bucarest - Paris, 1999, p. 94 ; cf. *SEG* XLV, 911-912. Même si Callatis n'avait pas été fondée par Mégare, elle a pourtant conservé les *nomima* mégariens (institutions, cultes, calendrier), car sa métropole, Héraclée du Pont (Ps.-Scymnos, F. 4, éd. MARCOTTE), était une fondation mégaro-béotienne (Ps.-Scymnos, F. 31, éd. MARCOTTE).

23. W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 2, Paris, 1908, n° 6 ; B. V. HEAD, *op. cit.* (n. 12), p. 511 ; W. STANCOMB, *Sylloge Nummorum Graecorum, Volume XI : The William Stancomb Collection of Coins of the Black Sea Region*, Oxford, 2000, pl. I, n°s 10-13, datent les monnaies de Chalcédoine ornées par une tête de jeune vers 400. Dernièrement, M. PRICE, *Sylloge Nummorum Graecorum. The British Museum, Volume IX, Part 1: The Black Sea*, London, 1993, pl. IV, n°s 86-92, situe ces monnaies entre 387/386 et 340 ; cf. HANELL, *Megarische Studien*, p. 165.

24. W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* (n. 23), n°s 25-52, 55-58, 60, 61, 64-72, 74-77, 79, 80, 83, 88-99, 103-117 ; B. V. HEAD, *op. cit.* (n. 12), p. 512 ; M. PRICE, *op. cit.* (n. 23), pl. IV, n° 81 ; pl. VI, n°s 137-146.

25. Les tétradrachmes dits « phéniciens » émis par Byzance et par Chalcédoine portent au droit le buste de Déméter, une divinité commune aux deux cités, et au revers le Poséidon de Byzance ou l'Apollon de Chalcédoine. H. SEYRIG (« Monnaies hellénistiques de Byzance et de Calcédoine », dans C. M. KRAAY, G. K. JENKINS, *Essays in Greek Coinage presented to Stanley Robinson*, Oxford, 1968, p. 186-187 [= *Scripta Numismatica*, Paris, 1986, p. 218-219]) situe ces monnaies vers 235-220. Cependant, C. A. MARINESCU (« The Posthumous Lysimachi Coinage and the Dual Monetary System at Byzantium and Chalcedon in the Third Century BC », dans *XII. Internationaler Numismatischer Kongress [Berlin 1997]*, Berlin, 2000, p. 333-337) a montré récemment que ces émissions communes de Byzance et de Chalcédoine étaient plus anciennes, datant de 260-220. Pour la publication de ces monnaies de Chalcédoine, voir également W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* (n. 23), n°s 25-28 ; B. V. HEAD, *op. cit.* (n. 12), p. 512 ; M. THOMPSON, « A

présentation d'Apollon assis sur un trépied et tenant dans sa main gauche une lyre sur quelques monnaies chalcédoniennes d'époque impériale souligne de même les puissances mantiques de la principale divinité de la cité ²⁶. En fait, force est de constater que Chalcédoine est la seule cité mégarienne où Apollon apparaît comme un dieu oraculaire. Quelques inscriptions d'époque hellénistique, que l'on examinera par la suite, et une brève mention fournie à l'époque impériale par Denys de Byzance attestent la présence d'un oracle d'Apollon à Chalcédoine ²⁷. Le prêtre de cette divinité est probablement le prophète (προφήτης), un magistrat qui occupe la troisième place dans une liste d'ἀρχαί d'époque hellénistique (après le βασιλεύς et l'ἱερομνήμων) ²⁸. Retenons aussi que les modernes n'ont pas hésité à attribuer à Apollon de Chalcédoine quelques prophéties attestées par des sources d'époque impériale ou byzantine et qui concernaient les cités mégariennes du Bosphore thrace ²⁹.

Countermarked Hoard from Büyükçekmece », *ANS Museum Notes* 6 (1954), n^{os} 1-36, p. 13 ; M. PRICE, *op. cit.* (n. 23), pl. V, n^{os} 133-135 (tétradrachmes), n^o 136 (didrachme) ; W. STANCOMB, *op. cit.* (n. 23), pl. I, n^o 15. À propos de ces tétradrachmes, G. LE RIDER (« Sur le monnayage de Byzance au IV^e siècle », *RN* 13, [1971], p. 152) pense qu'ils sont de poids lagide plutôt que de poids phénicien.

26. W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* (n. 23), n^o 74 de l'époque de Septime Sévère et n^o 110 de l'époque de Gordien ; cf. B. V. HEAD, *op. cit.* (n. 12), p. 512.

27. Denys de Byzance, 111, p. 35 (éd. GÜNGERICH).

28. *I. Kalchedon*, 7, l. 3 ; cf. E. FASCHER, Προφήτης. *Eine sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Gießen, 1927, p. 48 ; HANELL, *Megarische Studien*, p. 150 ; L. ROBERT, « Hellenica », *RPh* 13 (1939), p. 188 (= *OpMinSel* II, p. 1341) ; J. et L. ROBERT, *Bull. ép.*, 1978, 480. Voir aussi *I. Kalchedon*, 19, 42, 61, pour d'autres attestations épigraphiques du prophète chalcédonien.

29. Une épigramme étimologique d'Antiphilos de Byzance (I^{er} s. apr. J.-C.), *Anthologie grecque*, IX, 551, évoque un oracle annonçant une attaque contre Chalcédoine et transmet brièvement l'expression Φοῖβος ἐπεῖ. Cette dernière mention serait, selon A. S. F. GOW, D. L. PAGE (*The Greek Anthology. The Garland of Philip and Some Contemporary Epigrams*, vol. II, Cambridge, 1968, p. 123), suivis par L. ROBERT (« Un voyage d'Antiphilos de Byzance. *Anthologie Palatine*, X, 17, Géographie antique et byzantine », *JS* [1979], p. 259 [= *OpMinSel* VII, p. 429]) et par RIGSBY (*Asyilia*, p. 164), en rapport avec l'oracle chalcédonien d'Apollon. *Contra* P. WALTZ, G. SOURY (*Anthologie grecque. Première partie. Anthologie Palatine. Tome VIII [Livre IX, Épigr. 359-827]*, Paris, 1974, p. 86, n. 1), qui interprètent l'expression Φοῖβος ἐπεῖ comme « une imitation (ou une parodie ?) du style de l'αἴτιον callimachéen ». Par ailleurs, un oracle rendu aux Byzantins ou aux Chalcédoniens au III^e dans le contexte de la menace des Gaules, qui est cité au début du VI^e s. apr. J.-C. par Zosime, II, 37, émane peut-être du sanctuaire chalcédonien. En effet, selon H. W. PARKE (« The Attribution of the Oracle in Zosimus, *New History* 2.37 », *CQ* 32, 2 [1982], p. 441-444), cette prophétie ne concerne pas les Byzantins comme on l'a souvent estimé (cf. L. MENDELSSOHN, *Zosimi comitis et exadvocati fisci Historia nova*, Leipzig, B. G. Teubner, 1887, réimpr. Hildesheim, 1963, p. 92-93 ; F. PASCHOU, Zosime, *Histoire nouvelle*, Paris, « Les Belles

Calchas - héros éponyme de Chalcédoine

Lucien de Samosate rapporte, au II^e s. apr. J.-C., que le sanctuaire d'Apollon est le plus ancien des Chalcédoniens³⁰. Cette mention laisserait supposer que l'oracle chalcédonien d'Apollon est beaucoup plus ancien que sa première attestation de l'époque hellénistique (voir ci-dessous).

Un témoignage indirect qui pourrait confirmer cette supposition est la tradition qui considère Calchas, le célèbre devin de l'*Illiade* ayant reçu d'Apollon, son divin ancêtre, le don de la prophétie³¹, comme le héros éponyme de Chalcédoine. De fait, selon différentes légendes locales, la colonie mégarienne tirait son nom soit de Calchas³², soit de son fils Calchédon³³.

G. Camassa considère même que Calchas peut être interprété comme le véritable *Kurzname* de la cité, car, si pour Chalcédoine les appellations Χαλκηδών et Καλχηδών (en dorien Καλχαδών³⁴) sont attestées, pour le nom du devin les formes Κάλχας et Χάλκας sont également mentionnées³⁵. Les modernes ont pensé d'ailleurs que la tête barbue qui

Lettres », 1971, p. 240, n. 50 ; R. T. RIDLEY, *Zosimus, New History*, Canberra, Australian Association for Byzantine Studies, 1982, p. 160, n. 86), mais elle fut sans doute adressée par Apollon Χρηστήριος aux habitants de Chalcédoine.

30. Lucien, *Alexandre*, 10.

31. Homère, *Illiade*, I, v. 69 et s. Pour Calchas, voir H. W. STOLL, O. IMMISCH, s.v. « Kalchas », dans W. H. ROSCHER (éd.), *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, II, 1, Leipzig, 1890-1894 (réimpr. Hildesheim - New York, 1978), col. 921-924 ; J. HECKENBACH, s.v. « Kalchas », *RE X* (1919), col. 1552-1555. Le père de Calchas, Thestor, était le fils d'Apollon : G. TÜRK, s.v. « Thestor » 1, *RE VI A*, 1 (1936), col. 185.

32. Chronique de Syméon, dans *Paris. gr.* 1712, fol. 72^v : Χαλκηδόνων Καλχηδόνος ή Βιθυνίας, ως μέν τινές φασιν, υπό Κάλχαντος φυγάδος τής Ἀττικῆς, ως ἕτεροι δὲ υπό τῆς Νικομήδους ἀδελφῆς οὕτω λεγομένης ἐκτίσθη ὀλίγοις ἔμπροσθεν τοῦ Βυζαντίου χρόνοις. Je remercie mon collègue Dan Dana pour avoir vérifié cette référence à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes de Paris. Ce manuscrit est aussi cité par MÜLLER, *GGM II*, p. 95, n. 8. Sur les différents manuscrits de Syméon, voir K. KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des Oströmischen Reiches (527-1453)*, vol. I, München 1897² [réimpr. New York, 1958], p. 200-203, 358-361.

33. Hésychios, 390 F 21 (éd. JACOBY) : Χαλκηδών δὲ ὠνόμασται τὸ χωρίον, ως μέν τινές φασιν, ἀπὸ τοῦ Χαλκηδόνος ποταμοῦ, ως δὲ ἕτεροι, ἀπὸ τοῦ παιδὸς Κάλχαντος τοῦ μάντεως ὕστερον τοῦ Τρωικοῦ πολέμου γενομένου, ως δὲ ἄλλοι, ἀπὸ Χαλκίδος πόλεως τῆς Εὐβοίας ἀποίκων ἐκεῖ πεμφθέντων.

34. Pour l'attestation de ces toponymes par les sources antiques, voir AVRAM, *Kalchedon*, p. 979.

35. En ce qui concerne le rapport entre le devin de l'*Illiade* et Chalcédoine, G. CAMASSA, « Calcante, la cecità dei Calcedoni e il destino dell'eroe del bronzo

orne les premières monnaies de Chalcédoine, datant de la première moitié du IV^e s. av. J.-C., pouvait représenter Calchas³⁶.

Mieux, il est possible que cette tradition qui faisait de Calchas le fondateur mythique de Chalcédoine ait une origine mégarienne et qu'elle ait été apportée par les premiers ἄποικοι, car selon Pausanias les Mégariens de Grèce prétendaient que le devin de l'*Iliade* était originaire de leur cité³⁷. La légende de Calchas éponyme de Chalcédoine établissait pour la nouvelle cité une liaison évidente avec une grande famille de μόνταις d'origine mégarienne. Une situation analogue se présente à Byzance, où Denys de Byzance atteste le culte rendu par les Byzantins au devin mégarien Polyeidios et à ses fils³⁸, ainsi qu'au devin mégarien Lakiadès³⁹.

miceneo », *ASNP* 10, 1 (1980), p. 28, estime que « Κάλχας si rivela subito, ad un esame onomastico, il corretto Kurzname di Καλχηδών. Nulla impedisce, dunque, di riconoscere in Κάλχας (accanto a cui è attestato Χάλκας) la forma ipocoristica del nome dell'epónimo di Καλχηδών (accanto a cui è attestato Χαλκηδών) ». *Contra*, T. S. SCHEER (*Mythische Vorfäter. Zur Bedeutung griechischer Heroenmythen im Selbstverständnis kleinasiatischer Städte*, München, 1993, p. 175), qui note que « besonders in diesen erfuhrte sich das Spiel mit Namensähnlichkeiten von (historischen und mythischen) Persönlichkeiten einerseits und Ortsnamen andererseits großer Beliebtheit ».

36. J. N. SVORONOS (« Ἀρχαῖα ἑλληνικὰ νομίσματα. Γ'. Ὁ Κάλχας καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ. Χρονολογία τῶν ἀρχαιότερων νομισμάτων τῶν Καλχηδονίων », *Arch. Eph.* [1890], col. 165-170, pl. 8, n^{os} 29-31) identifie la tête d'homme qui orne le droit des premières monnaies frappées par Chalcédoine soit avec Calchas (n^o 29, la tête barbue), soit avec son fils, Calchédon (n^{os} 30-31, la tête imberbe). Néanmoins, si les savants ont accepté comme probable l'identification avec Calchas, la tête imberbe, elle, est considérée comme une représentation d'Apollon plutôt que du fils de Calchas (voir ci-dessus). À ce propos, voir G. CAMASSA, art. cité (n. 35), p. 31, n. 25 (avec les références). Ces émissions de Chalcédoine sont datées par W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* (n. 23), n^{os} 1-5 ; B. V. HEAD, *op. cit.* (n. 12), p. 511, vers 480 (n^o 1) et de 450 à 400 (n^{os} 2-5). En revanche, suivant M. PRICE, *op. cit.* (n. 23), pl. IV, n^{os} 84-85, ces monnaies ne datent que de 387/386-340.

37. Pausanias, I, 43, 1. Sur la tradition qui localise le devin Calchas à Mégare, voir E. L. HIGHBARGER, *op. cit.* (n. 1), p. 38 ; L. PICCIRILLI, *op. cit.* (n. 8), p. 118-119 ; Cl. ANTONETTI, P. LÉVÊQUE, « Au carrefour de la Mégaride. Devins et oracles », *Kernos* 3 (1990), p. 197-200. Il convient aussi de mentionner l'opinion de E. MAASS (« Mythische Kurznamen », *Hermes* 23 [1888], p. 619-620), selon laquelle la tradition de Mégare se fonde sur une confusion tardive avec Calchédon, fils de Calchas, le nom de l'œciste de Chalcédoine. Cependant, force est de constater que cette opinion n'est appuyée par aucun témoignage, n'étant qu'une conjecture. Il nous semble, au contraire, que la piste de l'origine mégarienne de la légende de Calchas, fondateur de Chalcédoine, est plus probable, car elle a le mérite de tenir compte des liens culturels qui existaient entre Chalcédoine et sa métropole (voir à titre d'exemple même le transfert du culte d'Apollon Pythien de Mégare à Chalcédoine).

38. Denys de Byzance, 14, p. 7 (éd. GÜNGERICH) ; cf. la scholie *ad* Denys de Byzance, 19 (*ad* 7, 1), p. 37 (éd. GÜNGERICH). Grâce au témoignage de Pausanias, I, 43, 5, on sait que Polyeidios, descendant de Mélampous, a introduit à Mégare le culte

Il y aurait deux possibilités à envisager afin d'expliquer le lien entre Calchas et le sanctuaire prophétique de Chalcédoine : soit cet oracle a été établi à l'époque archaïque par les Mégariens au moment où ils avaient adopté Calchas comme héros éponyme, soit la tradition de Calchas fondateur de Chalcédoine n'était qu'une invention étiologique, créée pour expliquer le caractère oraculaire du principal τέμενος de la cité⁴⁰. La première solution supposerait que les pouvoirs mantiques de Calchas ont été transférés au sanctuaire d'Apollon. Nous pensons que cette hypothèse ne doit pas être écartée d'emblée, car elle a l'avantage d'être appuyée par la tradition qui attribuait à Calchas une origine mégarienne. En vérité, l'absence de la mention de l'oracle de Chalcédoine à l'époque archaïque ou classique ne justifie pas une conclusion négative à ce sujet, et il est fort probable qu'il s'agit d'une institution très ancienne⁴¹.

Quelle que doive être la réponse définitive à cette question, il est certain que les étymologies qui renvoyaient l'origine du nom de la colonie mégarienne à Calchas ou à son fils (Calchédon) avaient l'avantage de renforcer à la fois les puissances mantiques locales et les liens avec la métropole. Au surplus, elles donnaient aux Chalcédoniens une ascendance prestigieuse et une antiquité bien plus reculée.

La documentation épigraphique attestant l'oracle chalcédonien d'Apollon

La mention la plus ancienne de l'oracle de Chalcédoine est fournie par un décret d'Istros, datant du milieu du III^e s. av. J.-C.⁴² Grâce à ce texte,

de Dionysos Πατρόος. Pour le devin mégarien Polyeydos, voir HANELL, *Megarische Studien*, p. 100-101, 188 ; L. PICCIRILLI, *op. cit.* (n. 8), p. 112-113 ; Cl. ANTONETTI, P. LÉVÊQUE, art. cité (n. 37), p. 201, 203 ; Cl. ANTONETTI, « Megara e le sue colonie : un'unità storico-culturale ? », dans Cl. ANTONETTI (éd.), *Il dinamismo della colonizzazione greca. Atti della tavola rotonda : Espansione e colonizzazione greca di età arcaica, metodologie e problemi a confronto (Venezia, 10-11.11.1995)*, Naples, 1997, p. 94.

39. Denys de Byzance, 49, p. 20 (éd. GÜNGERICH).

40. Cf. H. W. PARKE, *The Oracles of Apollo in Asia Minor*, London - Sydney - Dover, 1985, p. 179.

41. Cf. J. POUILLOUX, *Les inscriptions de la terrasse du temple et de la région nord du sanctuaire (nos 351-516)* (Fouilles de Delphes, III ; Épigraphie, 4), Paris, 1976, p. 52 ; J. et L. ROBERT, *Bull. ép.*, 1966, 271.

42. D. M. PIPPIDI, « Sur la diffusion des cultes égyptiens en Scythie Mineure », *StudClas* 6 (1964), p. 108-118, fig. 3 (= *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la mer Noire*, Bucarest - Amsterdam, 1975, p. 101-110, pl. VII, 2) [J. et L. ROBERT, *Bull. ép.*, 1966, 271 ; *SEG* XXIV, 1091 ; L. VIDMAN, *Sylogae inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969, n° 709 a ; D. M. PIPPIDI, *Inscriptiones Scythiae Minoris Graecae et Latinae, vol. I :*

on apprend que la cité du Pont-Euxin a envoyé une délégation de théores chargée de consulter l'oracle du « Dieu » de Chalcédoine sur l'introduction dans la cité d'un nouveau culte, celui de Sarapis. Le nom du dieu qui devait rendre l'oracle n'est pas mentionné, mais, étant donné les témoignages ultérieurs, il est évident qu'il s'agit d'Apollon. Le fait qu'aucune épiclèse ne soit mentionnée par l'inscription suggère qu'Apollon de Chalcédoine s'était déjà largement imposé vers le milieu du III^e s. av. J.-C. en tant que dieu prophète dans la région, ce qui dispensait les Istriens de recourir à d'autres précisions.

Au demeurant, quelques inscriptions d'époque hellénistique émanant de Delphes, de Phocée et de Ténédos offrent des compléments d'information sur l'oracle et sur le culte d'Apollon à Chalcédoine. En premier lieu, une inscription datant du troisième quart du III^e s. av. J.-C. (la date approximative est suggérée par l'écriture selon Pouilloux ⁴³) atteste que la cité de Delphes reconnaît le caractère inviolable (ἄσυλον καὶ φυκτικόν) du sanctuaire d'Apollon Pythien (Πυθαῖος). On remarque, que tout comme à Mégare, l'Apollon célébré à Chalcédoine est par excellence celui de Delphes. Il convient de noter que le sanctuaire d'Apollon Πυθαῖος est localisé d'une manière très remarquable par le décret des Delphiens dans le territoire de Chalcédoine (l. 3-6 : [τ]ὸ ἱερόν τοῦ Ἀπόλλωνος το[ῦ] | Πυθαίου τὸ ἐν τῷ Καλχαδο|νίαι ⁴⁴).

Ensuite, l'oracle d'Apollon est évoqué à la fin du III^e s. av. J.-C. ou au début du II^e s. av. J.-C. par des décrets de Phocée et de Ténédos, deux textes provenant de Chalcédoine et gravés sur la même pierre. En vertu de la présence d'un culte oraculaire d'Apollon à Chalcédoine et suite à la demande officielle des ambassadeurs chalcédoniens (Antikratès et Demylos à Phocée, Demylos seul à Ténédos), les Phocéens et les Ténédiens reconnurent le caractère « sacré et inviolable » (ἱερόν καὶ ἄσυλον) de la cité.

Inscriptiones Histriae et vicinae, Bucarest, 1983, 5 ; *I. Kalchedon*, p. 116 ; M. TACHEVA-HITOVA, *Eastern Cults in Moesia Inferior and Thracia (5th Century BC - 4th Century AD)*, Leiden, 1983, n° I, 22, p. 15-16 ; Y. G. VINOGRADOV, M. I. ZOLOTAREV, « Worship of the Sacred Egyptian Triad in Chersonesus (Crimea) », *ACSS* 5, 4 (1999), p. 374-379 ; L. BRICAULT, *Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, Paris, 2005, n° 618/1101] ; cf. H. W. PARKE, *op. cit.* (n. 40), p. 179-180 ; F. DUNAND, *Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée*, vol. II, Leiden, 1973, p. 68-69 ; *SEG* L, 682.

43. J. POUILLOUX, *op. cit.* (n. 41), p. 53-54. RIGSBY (*Asylia*, p. 167) pense que *the odd vocabulary of the Delphian grant reflects [...] a relatively early date, perhaps not much after 250 B. C.*

44. H. POMTOW, « Delphische Neufunde II. Neue delphische Inschriften », *Klio* 15 (1918), n° 38, p. 14-15 ; *Syll.*³, 550 (E. SCHWYZER, *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora*, Leipzig, 1923, 330 a ; *I. Kalchedon*, p. 116 ; RIGSBY, *Asylia*, n° 62) ; J. POUILLOUX, *op. cit.* (n. 41), n° 372.

Notons que le décret des Phocéens est le seul à donner une épiclèse pour Apollon, en évoquant les oracles rendus en faveur des Chalcédoniens par Apollon Χρηστήριος (à la l. 5). En revanche, aucune épiclèse d'Apollon n'est mentionnée dans le décret de Ténédos ⁴⁵.

Les sources épigraphiques transmettent alors deux épiclèses pour Apollon : Πυθαῖος dans le décret de Delphes, et Χρηστήριος dans le décret de Phocée. Pour l'interprétation de ces épithètes, deux hypothèses s'affrontent. La première est celle de G. Klaffenbach – déjà défendue implicitement par L. Robert – qui considère qu'Apollon a été appelé à la fois Πυθαῖος et Χρηστήριος, le dieu n'ayant qu'un seul lieu de culte à Chalcédoine ⁴⁶. Mais une autre explication a été avancée par K. Rigsby, selon qui il existait en réalité deux sanctuaires d'Apollon : un sanctuaire appartenant à Apollon Pythien qui se trouvait dans le territoire chalcédonien (Καλχαδονία), et dans la ville même de Chalcédoine un τέμενος d'Apollon Χρηστήριος. Grâce à la popularité de son oracle, le sanctuaire urbain aurait surpassé dans la littérature antique celui de la χώρα. Selon le savant américain, il s'agirait donc d'une situation analogue à celle de la métropole de Chalcédoine, où il y avait à la fois un lieu de culte d'Apollon Pythien dans la ville et un autre dans le bourg mégarien de Tripodiskos (voir ci-dessus ⁴⁷).

La localisation du sanctuaire prophétique d'Apollon à Chalcédoine

Nous voudrions nous pencher maintenant sur ces deux explications des épiclèses d'Apollon et sur la localisation de son oracle, en essayant d'exprimer une vue personnelle des choses et de suggérer à tout le moins une rectification.

Tout d'abord, il importe de souligner le mérite de K. Rigsby d'avoir attiré l'attention sur la localisation du sanctuaire d'Apollon Pythien dans le territoire de Chalcédoine par le décret des Delphiens, un indice que les

45. V. LAURENT, « Une nouvelle inscription grecque de Chalcédoine », *Échos d'Orient* 27 (1928), p. 24-44 ; L. ROBERT dans *SEG* IV, 720 ; G. KLAFFENBACH, *Varia epigraphica*, Berlin, 1958 (*AbhBerl* 2), n° 4, p. 10-14 (*SEG* XVII, 540) ; *I. Kalchedon*, 5 ; RIGSBY, *Asyilia*, nos 63-64 ; cf. P. ROUSSEL, *Bull. ép.*, 1929, p. 198 ; L. ROBERT, « Hellenica », *RPh* 13 (1939), p. 188 (= *OpMin.Sel* II, p. 1341).

46. L. ROBERT, art. cité (n. 45), p. 188 ; Id., *À travers l'Asie Mineure*, Athènes - Paris, 1980, p. 395 ; G. KLAFFENBACH, *op. cit.* (n. 45), p. 13-14. Cf. D. M. PIPPIDI, *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la mer Noire*, Bucarest - Amsterdam, 1975, p. 106 ; [R. MERKELBACH] *I. Kalchedon*, p. 11, 99 ; AVRAM, *Kalchedon*, p. 981, qui soutiennent aussi la présence d'un seul sanctuaire d'Apollon à Chalcédoine.

47. RIGSBY, *Megara*, p. 94-96 ; Id., *Asyilia*, p. 164-167 ; cf. *SEG* XXXVII, 375.

savants n'avaient pas suffisamment relevé jusqu'alors. En revanche, l'existence d'un sanctuaire d'Apollon Χρηστήριος dans la ville pose plus d'un problème. Nous constatons à cet égard qu'il existe une différence importante entre le culte d'Apollon à Mégare et à Chalcédoine. Les sanctuaires de Mégare et de Tripodiskos appartiennent dans les deux cas à Apollon Pythien⁴⁸. Par contre, dans le contexte colonial, le sanctuaire du territoire de Chalcédoine serait consacré à Apollon Pythien et celui de la ville à Apollon Χρηστήριος.

Pour étayer son hypothèse, K. Rigsby invoque la découverte de l'inscription portant les réponses des Phocéens et des Ténédiens à Moda (dans la partie sud de Kadiköy), une aire qui est considérée comme la partie la plus ancienne de la ville. Néanmoins, étant donné que dans ces textes c'est la cité qui est reconnue comme « sacrée et inviolable », il est probable que les Chalcédoniens ont choisi d'exposer les décrets de Phocée et de Ténédos à la place la plus en évidence de la ville, qui n'était pas nécessairement l'*Apollonion*. De plus, il n'existe pas encore d'indices selon lesquels ce dernier sanctuaire ait servi à Chalcédoine, tout comme l'*Apollonion* de Byzance⁴⁹ ou de Mésambria⁵⁰, de dépôt d'archives civiques. Même si cela avait été le cas, l'inscription n'a pas été trouvée *in situ* et il pourrait très bien s'agir d'une pierre errante provenant du territoire chalcédonien, où se trouvait le sanctuaire d'Apollon Pythien⁵¹.

Il faut ensuite revenir à l'argument principal du savant américain, soit à la localisation de l'oracle d'Apollon Χρηστήριος dans la ville de Chalcédoine par Denys de Byzance et Lucien de Samosate⁵². Le premier est, on le sait, l'auteur, au II^e s. apr. J.-C., d'une description géographique du Bosphore (l'Ἀνάπλους Βοσπόρου). Cet ouvrage, une véritable « promenade mythologique »⁵³, transmet plusieurs traditions portant sur la fondation de différents sites ou lieux de culte situés sur les rives européenne

48. On ne connaît pas l'épithète d'Apollon de Tripodiskos, mais si on accepte la thèse de Rigsby selon laquelle les Grands *Pythia* se déroulaient dans ce bourg mégarien, il ressort qu'Apollon était célébré là aussi sous l'épiclese de Pythien.

49. A. ŁAJTAR, *op. cit.* (n. 20), 1, l. 49, 63-64.

50. G. МИХАЙЛОВ, *op. cit.* (n. 21), 307, l. 13-14 ; 307 *bis*, l. 27-28 ; 308 *bis*, l. 18 ; 308 *undecies*, l. 5-6 ; 312, l. 15.

51. Voir V. LAURENT, art. cité (n. 45), p. 25-26, 44, pour les détails de la découverte de l'inscription.

52. RIGSBY, *Asyilia*, p. 165, écrit : *So the topography of Chalcedon is in general obscure ; but Dionysos and Lucien leave no doubt that the oracular shrine was in the city itself, not outside in its territory.*

53. G. DAGRON, *Constantinople imaginaire. Études sur le recueil des Patria*, Paris, 1984, p. 12.

et asiatique du Bosphore⁵⁴. À la fin de son ouvrage, Denys de Byzance mentionne l'emplacement de la cité de Chalcédoine sur une péninsule et auprès d'un fleuve homonyme, évoquant aussi les ports situés d'un côté et de l'autre de « l'isthme ». Il ajoute ensuite que dans cette cité il existe « beaucoup de choses dignes d'admiration par l'ancienneté de la fondation, leur état et les changements des deux faces du destin, mais il y a notamment le sanctuaire et l'oracle d'Apollon, qui n'est inférieur à aucun des oracles les plus importants »⁵⁵.

Selon ce récit, l'oracle d'Apollon faisait partie des monuments qui se trouvaient dans la πόλις de Chalcédoine (voir ἐν αὐτῇ qui se rapporte à la πόλις évoquée quelques lignes plus haut). K. Rigsby considère cette mention comme un indice pour localiser l'oracle d'Apollon dans la ville de Chalcédoine⁵⁶. Toutefois, une enquête menée récemment par *The Copenhagen Polis Centre* confirme que le mot πόλις pouvait désigner aussi

54. Il ne reste de cette description géographique que des fragments en grec et des citations traduites en latin par le moine français Petrus Gillius (Pierre Gilles d'Albi) dans ses ouvrages parus à titre posthume en 1561, *De Bosporo Thracio et De topographia Constantinopoleos*. L'édition de référence est celle de R. GÜNGERICH, *Dionysii Byzantini, Anaplys Bospori*², Berlin, 1958, qui a le mérite de donner à la fois le texte grec de Denys de Byzance, les passages de Gillius ayant valeur de *testimonia* et l'*editio princeps* des scholies à Denys. Pour la paraphrase de Gillius, voir également l'édition de C. MÜLLER, *GGM II*, Paris, 1861, p. 1-101. Pour Denys de Byzance, voir C. MÜLLER, *GGM II*, p. I-XIV ; H. MERLE, *Die Geschichte der Städte Byzantion und Chalcedon von ihrer Gründung bis zum Eingreifen der Römer in die Verhältnisse des Ostens*, Kiel, 1916, p. 3 ; R. GÜNGERICH, *op. cit.* (n. 54), p. V-XLIV ; Id., *Die Küstenbeschreibung in der griechischen Literatur*² (Orbis antiquus, Heft 4), Münster, 1975, p. 21-22 ; F. JACOBY, *Gnomon* 4 (1928), p. 262-268 ; D. MARCOTTE, *Les géographes grecs. Introduction générale*. Tome I : Pseudo-Scymnos, *Circuit de la Terre*, Paris, 2002, p. XXXVIII, CVI-CVII.

55. À propos de Chalcédoine, Denys de Byzance, 111, p. 35 (éd. GÜNGERICH), écrit : παρὰ δ' αὐτὸν ὀλίγος ἰσθμὸς πολλὴν πάνυ περιγράφει χερρόνησον, ἐφ' ἧς ἡ πόλις μικρὸν ὑπὲρ Χαλκηδόνος ποταμοῦ· καὶ λιμένες ἀμφοτέρωθεν κατὰ τὰς ἐπὶ τὸν ἰσθμὸν ἀναχωρήσεις· αὐτοφυῆς μὲν ὁ πρὸς ἑσπέραν ἀφορῶν, χειροποίητος δ' ὁ πρὸς τὴν ἕω καὶ Βυζάντιον· αὐτὴ δ' ἀνέστηκε λόφου μὲν ἠσαμαλωτέρα, πεδίου δὲ τραχύτερα· πολλὰ δ' ἐν αὐτῇ θαυμασία κατὰ τ' ἀρχαιότητα τῆς κτίσεως καὶ πράξεις καὶ τύχας καὶ τὰς ἐπ' ἀμφοτέρα μεταβολάς, μάλιστα γὰρ μὴν τέμενος καὶ χρηστήριον Ἀπόλλωνος, οὐδενὸς τῶν ἄκρων ἀποδεέστερον.

56. Malheureusement, RIGSBY, *Asyria*, p. 164, n'utilise pas le texte grec de Denys de Byzance établi par R. Güngerich, mais seulement la paraphrase latine de Gillius, *GGM*, II, fr. 67, p. 93 (éd. MÜLLER), qui transmet : *multa in urbe hac admiratione digna ob antiquitatem et res gestas et in utranque partem mutationes, maxime autem admirabilia Apollinis templum et oraculum nullo summorum oraculorum inferius*. On notera que dans le texte grec ἐν αὐτῇ est plus ambigu que *in urbe* du texte latin ; de plus, il aurait fallu que Gillius traduise le mot grec τέμενος par *fanum*.

bien la ville que le territoire ou la région d'une cité grecque⁵⁷. Il nous semble en effet que dans le passage relatif au sanctuaire et à l'oracle d'Apollon le mot πόλις, auquel ἐν αὐτῇ fait référence, peut aussi être interprété comme un terme générique. D'ailleurs, une scholie à Denys de Byzance précise brièvement que l'oracle et le sanctuaire d'Apollon se trouvent à Chalcédoine (ἐν Χαλκηδόνι)⁵⁸. En conséquence, en s'appuyant sur les récits de Denys et de sa scholie, on pourrait situer *a priori* l'oracle d'Apollon dans la ville, mais également aux abords immédiats de la cité, dans la χώρα. Il faut ajouter en outre que Denys de Byzance laisse de côté la plupart des monuments de la ville ou des sites de la χώρα asiatique de Chalcédoine puisqu'ils ne se trouvaient qu'en partie dans la région géographique choisie pour sa description, à savoir les rives du Bosphore thrace. Ce qui l'intéresse surtout par rapport à cette cité mégarienne, ce sont les ports et les mouillages, utiles pour le passage des navires par le détroit du Bosphore⁵⁹. Cet intérêt est tout à fait explicable, car, du point de vue de la direction des courants marins, le site de Chalcédoine était le point de départ préféré pour entreprendre un voyage en direction de la mer Noire⁶⁰. Dans ces conditions, il est évident que la brève mention de Denys de Byzance n'offre pas une localisation précise du sanctuaire prophétique chalcédonien.

Par ailleurs, Lucien de Samosate témoigne du fait qu'en vertu de sa proximité avec la Thrace, la Bithynie, la province romaine d'Asie et la

57. M. H. HANSEN, « The Polis as an Urban Centre. The Literary and Epigraphical Evidence », dans M. H. HANSEN (éd.), *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community* (Acts of the Copenhagen Polis Centre, 4), Copenhagen, 1997, p. 9-86, surtout p. 17-25 ; Id., « Meaning and Reference of the Word Polis », dans M. H. HANSEN, Th. H. NIELSEN (éd.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, 2004, p. 39-46 ; Id., « Polis Used in the Sense of Hinterland or Territory », dans M. H. HANSEN (éd.), *The Return of the Polis: The Use and Meanings of the Word Polis in Archaic and Classical Sources* (Historia Einzelschriften, 198 ; *Papers from the Copenhagen Polis Centre*, 8), Stuttgart, 2007, p. 67-72. Pour l'emploi du mot πόλις afin de désigner le territoire d'une cité, voir aussi D. KNOEPFLER, « Argoura : un toponyme eubéen dans la *Midienne* de Démosthène », *BCH* 105 (1981), p. 297-298 ; M. B. SAKELLARIOU, *The Polis-State. Definition and Origin*, Athens, 1989, p. 205-206.

58. Scholie *ad* Denys de Byzance, 79 (*ad* 35, 3), p. 39 (éd. GÜNGERICH) : περὶ τοῦ ἐν Χαλκηδόνι χρηστηρίου καὶ τεμένους Ἀπόλλωνος.

59. La cité de Chalcédoine, située sur la rive asiatique du Bosphore thrace (sur le promontoire Kadiköy de la ville turque d'Istanbul) possédait, selon le témoignage de Denys de Byzance, plusieurs ports : les deux ports placés d'un côté et de l'autre de « l'isthme » (111, p. 35, éd. GÜNGERICH, voir le passage cité ci-dessus), « le port de Phrixos » (99, p. 31 : Φρίξου καλεῖται λιμὴν) et le « mouillage de Phiela » (100, p. 31 : ὄρμος Φιέλα Χαλκηδονίων) ; cf. A. AVRAM, « Le sanctuaire d'Artémis de Chalcédoine », *StudClas* 34-36 (1998-2000), p. 150 (en roumain).

60. I. MALKIN et N. SHMUELI, « The 'City of the Blind' and the Founding of Byzantium », *MHR* 3 (1988), p. 21-36, surtout p. 28-29.

Galatie, la cité de Chalcédoine a été choisie par Cocconas, l'associé d'Alexandre le « Faux Prophète », dans la deuxième moitié du II^e s. apr. J.-C., comme lieu de résidence pour rendre des oracles. Cocconas et Alexandre enterrèrent des tablettes qui annonçaient la création d'un oracle d'Asclépios à Abônouteichos dans le sanctuaire d'Apollon qui est « le plus ancien chez les Chalcédoniens »⁶¹. Toutes ces mentions de Lucien sont pourtant dépourvues de précision topographique et elles ne confirment point une localisation du sanctuaire d'Apollon Χρηστήριος dans la ville même de Chalcédoine.

Au surplus, on sait qu'à l'époque impériale le sanctuaire d'Apollon Pythien du territoire de Chalcédoine était particulièrement actif puisqu'alors les *Pythia* de Chalcédoine sont attestés comme des fêtes panhelléniques⁶². C'est aussi l'époque où le temple et l'autel d'Apollon sont représentés sur les monnaies de Chalcédoine⁶³. Il est alors difficile d'expliquer comment Denys de Byzance ou Lucien pouvaient ignorer ce sanctuaire fort important du territoire, en se référant exclusivement à un sanctuaire urbain d'Apollon Χρηστήριος.

61. Lucien, *Alexandre*, 10, rapporte que les tablettes de bronze oraculaires furent enterrées ἐν τῷ Ἀπόλλωνος ἱερῷ, ὅπερ ἀρχαϊότατόν ἐστι τοῖς Χαλκηδόνιαις : donc le sanctuaire d'Apollon est littéralement le plus ancien « pour les Chalcédoniens », et non pas « dans la ville de Chalcédoine ».

62. M. H. SAYAR, *Perinthos-Herakleia (Marmara Ereğlisi) und Umgebung. Geschichte, Testimonien, griechische und lateinische Inschriften*, Wien, 1998, 31, l. 9, inscription de Périnthe avec la mention de Πύθια ἐν Καλχαδόνι ; IGR IV, 161, inscription de Cyzique, avec la mention de Χαλκηδόνα Πύθια πένταθλον. On trouve dans une troisième inscription, provenant cette fois d'Aphrodisias et publiée par W. M. CALDER, J. M. R. CORMACK (*Monumenta Asiae Minoris Antiqua. Vol. VIII. Monuments from Lycaonia, the Pisido-phrygian Borderland, Aphrodisias*, Manchester, 1962, 521, l. 20-21), la mention ἐν Χαλκηδόνι παίδων δόλιχον.

63. Quelques monnaies chalcédoniennes d'époque impériale portent au revers un temple tétrastyle dans lequel Apollon est représenté en train d'offrir une libation sur un autel (W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* [n. 23], n^{os} 91, 92 de l'époque de l'Élagabal, 109 de l'époque de Gordien). Il s'agit dans ce cas assurément de la représentation du temple d'Apollon à Chalcédoine. Il faut ajouter que l'autel allumé figuré avec un laurier à sa droite sur d'autres monnaies d'époque impériale appartient de même à Apollon (W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* [n. 23], n^{os} 89 de l'époque de Géta, et 97 de l'époque d'Élagabal). En faveur de cette interprétation, nous pouvons invoquer le revers d'une monnaie chalcédonienne de l'époque de Gordien (W. H. WADDINGTON, E. BABELON, Th. REINACH, *op. cit.* [n. 23], n^o 88, pl. XLVIII, 8 ; cf. B. V. HEAD, *op. cit.* [n. 12], p. 512) qui porte un Apollon tenant de sa main droite une branche de laurier au-dessus d'un autel allumé, alors qu'un laurier se trouve derrière la divinité. Sur le lien entre le laurier représenté sur les monnaies de Chalcédoine et Apollon, voir J. N. SVORONOS, « Νομίσματα ἀνάλεκτα », *Arch. Eph.* (1889), col. 89-91.

Quant aux sources épigraphiques, il faut dire que, si le décret de Delphes atteste la présence du sanctuaire d'Apollon Pythien dans la *χώρα* de Chalcédoine (ἐν τῷ Καλχαδονίᾳ), il n'existe en revanche aucune inscription qui fournisse d'autres précisions topographiques pour la localisation d'un lieu de culte d'Apollon. Le décret des Istriens mentionne une délégation envoyée pour consulter le « Dieu de Chalcédoine », dont le sanctuaire aurait pu se trouver dans le territoire. Pareillement, les décrets des Phocéens et des Ténédiens donnent plusieurs détails intéressants, mais ils ne permettent pas pour autant une localisation de l'*Apollonion*. Et à coup sûr, l'invocation dans ces textes des oracles d'Apollon pour la reconnaissance de l'inviolabilité de la cité de Chalcédoine ne constitue pas un indice pour situer un sanctuaire prophétique dans la ville même.

Du rapprochement de toutes ces données il résulte que l'existence supposée par Kent Rigsby d'un sanctuaire d'Apollon *Χρηστήριος* dans la ville de Chalcédoine est loin d'être assurée. Au contraire, les documents antiques semblent indiquer que les Chalcédoniens honoraient le dieu de Delphes par un sanctuaire extra-urbain, consacré à la fois à Apollon Pythien et Apollon *Χρηστήριος*. En fait, cela ne constitue pas une exception à Chalcédoine, où d'autres lieux de culte fort importants étaient situés dans le territoire. Il y avait ainsi au nord de Chalcédoine le sanctuaire d'Artémis (dans le port antique de Phrixos, qui se trouve probablement sur le site de la localité moderne Kanlıçe) et le sanctuaire de Zeus Ourios et des Douze Dieux (le « Hiéron des Chalcédoniens », à l'entrée dans la mer Noire sur la côte asiatique du Bosphore)⁶⁴. Xénophon témoigne aussi de la présence d'un sanctuaire extra-urbain dédié par les Chalcédoniens à Héraclès⁶⁵. L'emplacement d'un sanctuaire d'Apollon dans le territoire n'était évidemment pas quelque chose d'inhabituel dans le monde grec. Un sanctuaire consacré à la même divinité qu'à Chalcédoine (Apollon *Χρηστήριος*) se trouvait également en Asie Mineure, dans le territoire de la ville éolienne d'Aigai⁶⁶. On se souvient que Thucydide localise en dehors

64. Pour l'attestation et la localisation de ces sanctuaires chalcédoniens, voir HANELL, *Megarische Studien*, p. 184 ; A. AVRAM, art. cité (n. 59), p. 147-150 ; Id., *Kalchedon*, p. 981.

65. Xénophon, *Helléniques*, I, 3, 7. Voir aussi l'inscription de Chalcédoine, *I. Kalchedon*, 10, l. 4, pour la mention d'un prêtre d'Héraclès.

66. On a découvert dans le territoire de cette cité des bornes portant des dédicaces à Apollon *Χρηστήριος* : G. E. BEAN, « Two Inscriptions from Aeolis », *Bulleten* 30 (1966), p. 525-528, n° 1 (cf. J. et L. ROBERT, *Bull. ép.*, 1968, 446 ; *SEG XXXVI*, 1110) ; *SEG XLIX*, 1746. Pour l'attestation du culte d'Apollon *Χρηστήριος* à Aigai, voir aussi *OGI* I, 312 ; II, 450.

de la ville de Naxos l'important autel d'Apollon Archégète, sur lequel les théores qui quittaient la Sicile offraient en priorité un sacrifice ⁶⁷.

Concernant les deux épiclèses sous lesquelles Apollon était célébré (Πυθαῖος et Χρηστήριος), elles pourraient s'expliquer par la présence de plusieurs statues d'Apollon dans ce τέμενος. En effet, tout comme l'ancien temple de Mégare abritait les statues d'Apollon Πύθιος, Δεκατηφόρος et Ἀρχηγέτης, le sanctuaire le plus ancien de Chalcédoine pouvait abriter à la fois les statues d'Apollon Πυθαῖος et Χρηστήριος. La dernière épiclèse de l'Apollon de Chalcédoine n'était probablement qu'une épithète secondaire par rapport à la première, tout comme à Mégare les épiclèses de Δεκατηφόρος et d'Ἀρχηγέτης étaient en rapport avec le culte pythique. De même que l'épithète d'Archégète insistait sur le rôle de fondateur/bâtitseur joué par Apollon Pythien à Mégare, l'épithète de Χρηστήριος était plus technique encore, soulignant la compétence particulière acquise par Apollon dans cette cité ⁶⁸.

À titre de comparaison, il ne serait pas superflu d'évoquer le culte d'Apollon Pythien dans d'autres cités doriennes, comme Argos et Épidaure ⁶⁹. Les inscriptions d'Argos, une cité étroitement liée à Mégare ⁷⁰, attestent la présence de l'oracle d'Apollon *Pythaeus* et *Deiradiotes*. La deuxième épiclèse vient de l'endroit nommé Deiras, et elle est, comme celle de Χρηστήριος d'Apollon de Chalcédoine, un développement local ⁷¹. Il n'est pas exclu qu'Apollon ait été aussi célébré à Argos sous l'épithète de Χρηστήριος, car une inscription votive appartenant au sanctuaire d'Apollon Pythien mentionne l'Apollon Χρηστήριος ⁷². On remarque enfin

67. Thucydide, VI, 3, 1.

68. Chez Hérodote, VI, 80, Apollon est qualifié de χρηστήριος (« fournisseur d'oracle »).

69. Cf. G. KLAFFENBACH, *op. cit.* (n. 45), p. 14.

70. HANELL, *Megarische Studien*, p. 84-85, estime que le culte d'Apollon Pythien est à Mégare d'origine argienne, étant primitivement lié au sanctuaire d'Apollon *Pythaeus* d'Argos. Dans sa monographie consacrée à Mégare et aux *nomima* mégariens, HANELL (*Megarische Studien*, p. 69-91), analyse en détail toutes les données argiennes présentes à Mégare, en insistant sur le rôle des Argiens dans la colonisation de l'isthme de Corinthe. Bien que la thèse d'une colonisation argienne de la Mégaride reste difficile à prouver (cf. E. L. HIGHBARGER, *AJPh* 58 [1937], p. 119-121 ; J. SALMON, « The Heraeum at Perachora and the Early History of Corinth and Megara », *ABSA* 67 [1972], p. 192-193 ; R. P. LEGON, *Megara. The Political History of a Greek City-State to 336 B.C.*, Ithaca - London, 1981, p. 45-46), l'existence des liens mythiques et politiques entre Argos et Mégare est incontestable (Pausanias, VI, 19, 13-14 ; cf. E. L. HIGHBARGER, *op. cit.* [n. 1], p. 69-70).

71. Pausanias, II, 24, 1. Sur le culte d'Apollon à Argos, voir M. PIÉRTART, art. cité (n. 16), p. 319-333 (avec les références).

72. W. VOLLGRAFF, « Inscriptions d'Argos », *BCH* 27 (1903), n° 30, p. 278.

qu'Apollon porte à Épidaure, tout comme à Chalcédoine, deux épiclèses, Pythien et Χρηστήριος⁷³.

Adrian ROBU
Universités de Neuchâtel et du Maine
adrian.robun@unine.ch

73. *IG* IV, 1003, 1169 (Apollon Pythien) ; 1171, 1541 (Apollon Χρηστήριος). Une dédicace d'Épidaure datant du VI^e s. av. J.-C. (*IG* IV² 1, 142) atteste que le culte d'Apollon Pythien était célébré dans le grand sanctuaire d'Asclépios. Cf. A. BURFORD, *The Greek Temple Builders at Epidauros. A Social and Economic Study of Building in the Asklepiian Sanctuary, during the Fourth and Early Third Centuries B.C.*, Liverpool, 1979, p. 47-50.

